

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221122-65-2022bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Séance du 22 novembre 2022

Convoqué le : 16 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 28 novembre 2022

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame STIL. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme STIL, M. COURSEAUX, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, M. COMBE, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, DACHER, Mme MAIZERET, MM. FOUACHE, LECLERCQ, Mmes COLBOC, COUTANCE.-

Etaient excusés : Mmes EUDIER (pouvoir donné à Mme STIL), MM. HELLO (pouvoir donné à M COURSEAUX), BERTRAND (pouvoir donné à Mme LEROY), NOURICHARD (pouvoir donné à M. COLLETTE), M. BOUTIN (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ). -
formant la majorité des membres en exercice

Madame COURCHE a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°65/2022 : Décision Modificative n° 2 - Budget Principal - Exercice 2022

Madame STIL, 1^{ère} Adjointe au Maire, expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits budgétaires (épurement compte 1069 en vue du passage à la M57, augmentation crédits délégation service public cantine scolaire, équilibrage crédits investissement entre chapitre 23 et chapitre 21, inscription recette subvention Région) entre certaines imputations dans le respect du vote du budget et de l'instruction M14.

VU ;

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'instruction codificatrice M14.
- Le budget primitif 2022 et ses décisions modificatives.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DÉCIDE les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
739223	01	FPIC	+ 1 094 €	
6574	251	DSP cantine scolaire	+ 10 000 €	
615228	71	Entretien et réparation logements	- 11 094 €	
TOTAL			0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Fonction	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
1068	01		Réserves	+ 24 952,94 €	
1312	411	9206	Subvention Région salle Omnisport		+ 58 114,94 €
2135	422	9198	Création sanitaires PMR Maison Pour Tous	+ 33 162,00 €	
2128	823	009 NV	Aménagement jardins partagés	+ 50 000,00 €	
2312	823	009 NV	Aménagement jardins partagés	- 50 000,00 €	
2135	71	013 NV	Travaux logement Odièvre	+ 10 000,00 €	
2313	71	013 NV	Travaux logement Odièvre	- 10 000,00 €	
TOTAL				+ 58 114,94 €	+ 58 114,914 €

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 La 1ère Adjointe au Maire

Carole STIL

